



CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE FIDÉLITÉ DE DECATHLON

Le programme de fidélité de DECATHLON (ci-après le « Programme ») est proposé par DECATHLON Belgium SA (ci-après « DECATHLON ») inscrite à la BCE sous le numéro 0449.296.278. DECATHLON Belgium SA est une société du Groupe DECATHLON. Le Groupe DECATHLON se compose, d'une part, de DECATHLON SE, une société européenne dont le siège social est situé Boulevard de Mons 4, 59650 Villeneuve d'Ascq, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la Métropole de Lille sous le numéro 306.138.900, et d'autre part, des filiales de cette dernière.

DÉFINITIONS

Conditions Générales ou CG : désigne les présentes conditions générales du programme de fidélité de DECATHLON.

Programme de fidélité ou le Programme : désigne le programme de DECATHLON dans lequel les adhérents au programme peuvent cumuler des points de fidélité de différentes façons et ces points peuvent être utilisés pour obtenir un avantage fidélité.

Client ou Clients : désigne toute personne physique qui effectue un achat par decathlon.be, l'application DECATHLON ou dans le magasin à des fins non professionnelles.

Adhérent ou Adhérents : désigne toute personne physique qui possède un compte en ligne DECATHLON et qui est également adhérent au Programme de fidélité.

Site web: désigne decathlon.be.

ARTICLE 1ER. – APPLICATION

Les présentes CG s'appliquent au programme de fidélité de DECATHLON disponible en Belgique et au Luxembourg.

Les dispositions des Conditions Générales relatives à l'application DECATHLON ne s'appliquent pas au territoire luxembourgeois étant donné que l'application de Decathlon n'est pas disponible dans ce pays. Le Programme est cependant disponible dans les magasins DECATHLON ou sur le Site web.

Le Programme est uniquement accessible aux consommateurs qui effectuent des achats à des fins privées. Les clients professionnels, notamment les clubs sportifs, associations, entreprises, comités d'entreprise... ne peuvent donc pas adhérer au Programme.

Chaque Client qui crée un compte accepte l'application des présentes CG sans réserve.

ARTICLE 2 - ENREGISTREMENT

Pour pouvoir adhérer au Programme, le Client doit posséder ou procéder à l'ouverture d'un compte DECATHLON. Lors de l'ouverture d'un compte DECATHLON, le Client devra compléter les données suivantes, dont certaines sont obligatoires :

- Prénom
- Nom
- Adresse e-mail valide ou numéro de téléphone valide
- Mot de passe
- Souhait ou non de recevoir les communications de DECATHLON dans le cadre du Programme

L'adhésion au Programme se fait au moment de la création du compte :

- Soit auprès des équipes des magasins DECATHLON
- Soit sur le site web DECATHLON du programme de fidélité accessible par le lien suivant : membership.decathlon.com/fr-BE/
- Soit via l'[application mobile DECATHLON](#)
- Soit sur une des applications mobiles de DECATHLON, telles que Decathlon Outdoor, Decathlon Coach, Decathlon Pacer, Decathlon Connect, Domyos E-connected...

Afin de pouvoir utiliser l'[application mobile DECATHLON](#) (disponible uniquement en Belgique), les Clients doivent la télécharger sur leur smartphone. Ce téléchargement est gratuit. L'application est téléchargeable via [Apple Store](#) et [Google Store](#) et est compatible sur IOS et Android.

Lors de l'ouverture d'un compte DECATHLON, l'Adhérent recevra un code-barre par adresse mail. Le code-barre est également accessible via l'application mobile

DECATHLON, ainsi que sur le site internet du Programme accessible à l'adresse membership.decathlon.com/fr-BE/. L'adhésion est strictement personnelle et ne peut bénéficier à une autre personne. L'adhérent ne peut ni donner, ni prêter son compte à un tiers. Il ne peut créer son compte qu'une seule fois mais peut adhérer et supprimer son adhésion au Programme plusieurs fois.

ARTICLE 3 - COLLECTER DES POINTS

Les Adhérents peuvent collecter des points via le Programme qu'ils peuvent ensuite utiliser afin d'obtenir un avantage fidélité.

Les points que les Adhérents ont collectés peuvent être consultés sur l'[application mobile DECATHLON](#) et le site web <https://membership.decathlon.com/fr-BE/>. Les Adhérents peuvent utiliser leurs points sur le Site web, via l'application mobile DECATHLON et dans les magasins DECATHLON.

DECATHLON peut proposer des actions commerciales permettant aux Adhérents de collecter plus de points. Ces actions peuvent être soumises à des conditions spécifiques qui sont communiquées par le site web ou le Programme.

Les points ne sont pas échangeables contre de l'argent.

Les points sont personnels et ne sont pas transférables à d'autres personnes ou tiers.

Un Adhérent peut cumuler des points de différentes manières. Plus d'informations à ce sujet sont disponibles sur le compte client de l'Adhérent: <https://membership.decathlon.com/fr-BE/earn-more-points/> et dans la FAQ.

Decathlon se réserve le droit d'ajuster la mécanique de cumul de points si nécessaire, aussi bien pour les points « sport », « achat », « activité éco-responsable » et « contribution » que pour les points obtenus dans le cadre d'une opération commerciale éphémère ou ponctuelle.

ARTICLE 4 - DURÉE DE VALIDITÉ DES POINTS DE FIDÉLITÉ

En principe, chaque point a une durée de validité de 12 mois à partir de la date d'acquisition du point. Par exception, Decathlon peut proposer des actions commerciales qui permettent aux Adhérents de collecter plus de points de fidélité. DECATHLON se réserve le droit

de réduire la durée de validité des points dans le cadre de ces actions commerciales.

L'Adhérent sera informé de la durée de validité des points obtenus dans le cadre des conditions relatives aux actions commerciales, une durée qui peut donc être inférieure à 12 mois.

Decathlon se réserve le droit de modifier si nécessaire le mécanisme d'accumulation des points tant pour les points qui peuvent être collectés dans le cadre d'une pratique sportive, d'un achat, d'une action écoresponsable, le placement d'un avis, que pour les points obtenus dans le cadre d'une action commerciale ponctuelle.

Si Decathlon venait à mettre fin au Programme conformément à l'article 9 des présentes, en cas de désinscription de la part de l'Adhérent, ou encore en cas de suppression de la participation de l'Adhérent par Decathlon dans les cas prévus à l'article 6 des présentes Conditions Générales, les points de l'Adhérent seront définitivement perdus.

ARTICLE 5 - AVANTAGES FIDÉLITÉ

Au moment de l'adhésion au Programme, les Clients : bénéficient de la politique retour 365 jours dont les conditions sont disponibles en magasin, ainsi que sur la page internet suivante : https://www.decathlon.be/fr/Return_lp-AOMSHH

L'Adhérent dispose de la possibilité de transformer ses points en récompenses à partir d'un panel de récompenses clients proposées par DECATHLON via leur compte.

Les Adhérents peuvent consulter sur leur compte les avantages fidélité ainsi que les conditions particulières de chaque avantage. DECATHLON se réserve le droit d'ajouter, de supprimer ou de modifier ces avantages fidélité.

Des partenaires externes peuvent également proposer des avantages via le Programme. Les avantages des parties externes sont soumis aux présentes CG, aux conditions du partenaire, ainsi qu'aux conditions spécifiques de l'avantage en question. Ces avantages peuvent varier en fonction du magasin Decathlon choisi par l'Adhérent au moment de son inscription et/ou de la création de son compte DECATHLON et peuvent être limités dans le temps.

Decathlon se réserve le droit de modifier les avantages du Programme et d'ajouter, de modifier ou de supprimer des partenaires externes.

ARTICLE 6 - UTILISATION FRAUDULEUSE

Dans l'hypothèse où l'Adhérent ne respecterait pas les présentes conditions du Programme, utiliserait le Programme de mauvaise foi, ou si Decathlon détecte une utilisation frauduleuse du Programme par exemple via les identifiants de l'Adhérent, Decathlon se réserve le droit de prendre les mesures qu'elle juge nécessaires, entre autres demander une preuve d'identité au titulaire de la carte Decathlon, ne pas octroyer les points, annuler la participation au Programme ou bloquer l'Adhérent. Les Adhérents ne pourront plus profiter des points de fidélité obtenus. Decathlon n'est ni responsable des dommages éventuels que le client subit ni de la perte des données ou d'un éventuel solde épargné.

Si l'Adhérent constate des activités frauduleuses sur son compte fidélité ou a une suspicion de fraude, il doit en avvertir la DPO de DECATHLON via DPO.belgium@decathlon.be sans délai, à défaut toute activité observée sur le compte lui sera imputable.

ARTICLE 7 - DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre de la gestion du Programme, DECATHLON collecte un certain nombre de données à caractère personnel (comme indiqué à l'Article 2 ci-dessus).

Conformément au Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne (le « RGPD ») et à la législation en vigueur, DECATHLON vous informe [ICI](#) sur le traitement de vos données.

Dans le cadre du Programme, l'Adhérent peut modifier ses informations personnelles via la section « mon compte » de l'application mobile Decathlon. Pour toute question sur la gestion de vos données personnelles, vous pouvez nous contacter sur cette page : https://www.decathlon.be/nl/FAO_lp-LX5DH1?question=mijn-persoonsgegevens

ARTICLE 8 - DÉSINSCRIPTION

Le Programme est un service gratuit associé au compte DECATHLON. Les Adhérents peuvent se désinscrire à tout moment du Programme de différentes façons : via leur compte client sur www.decathlon.be ou sur l'application mobile DECATHLON, en introduisant une

demande auprès du service client de Decathlon ou auprès des équipes des magasins DECATHLON.

En cas de désinscription du Programme à l'initiative de l'Adhérent, l'ensemble de ses points seront supprimés sans possibilité de les récupérer.

ARTICLE 9 - RÉSILIATION

Outre les cas prévus à l'article 6, Decathlon se réserve le droit de clôturer le compte et les avantages proposés ci-dessous si aucun achat n'a été réalisé avec ce compte chez Decathlon dans les 12 mois. Les droits éventuellement constitués et les avoirs expirent automatiquement à la clôture du compte.

Decathlon se réserve à tout moment le droit de clôturer le Programme sans devoir justifier cette décision ou verser une indemnité aux Adhérents.

ARTICLE 10 - MODIFICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

DECATHLON se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales du Programme ou de mettre fin à celui-ci à tout moment sans qu'il ne soit nécessaire pour elle de justifier sa décision.

Toute modification substantielle des présentes fera l'objet d'une notification préalable dans un délai raisonnable, par le moyen de communication choisi par DECATHLON, aux Adhérents. Si l'Adhérent continue par la suite d'utiliser le compte, il accepte l'application des CG modifiées.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ

Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute grave de la part de Decathlon, Decathlon n'est pas responsable de l'endommagement, de la perte, du vol, des utilisations non autorisées et/ou frauduleuses du compte, y compris la perte, l'utilisation ou l'abus des données qui y sont reprises, des avantages éventuels ou des soldes épargnés. Sauf en cas de faute intentionnelle ou de faute grave de la part de Decathlon, Decathlon n'est pas responsable du dysfonctionnement ou du fonctionnement insuffisant du Site Web ou de l'application Decathlon, et/ou de leurs possibles conséquences.

ARTICLE 12 - CONTACT

Toute demande ou réclamation sur le compte ou les avantages proposés ci-dessous y compris le Programme peut être introduite au service client :

Service Client DECATHLON Belgium SA
Tél.: +32(0)2 208 26 60 du lundi au samedi de 10h à 17h.
E-mail : service.clients@decathlon.com

ARTICLE 13 - DROIT

Le droit belge s'applique aux Conditions Générales.